



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



AGENCE DE L'EAU  
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jusqu'au  
**31 OCTOBRE**  
2020

Un budget  
de 240 M€

**+ 42 M€**

Jusqu'à  
+20% sur les  
taux d'aides

Règles d'éligibilité  
exceptionnelles de  
certaines opérations

Plan de **soutien exceptionnel**  
à l'investissement pour  
**la sécurisation de l'eau**



**Guillaume Choisy,**  
directeur général de l'agence  
de l'eau Adour-Garonne

Un plan d'action de redémarrage de l'activité  
pour répondre aux enjeux de sécurisation  
sanitaire de l'eau et inciter à l'adaptation au  
changement climatique

## Propos introductifs



**Martin Malvy,**  
président du comité de  
bassin Adour-Garonne

Une crise sanitaire qui impacte  
le secteur de l'eau

## Propos introductifs



**Anne Marie Levrault,**  
présidente de conseil  
d'administration de l'agence  
de l'eau Adour-Garonne

L'agence de l'eau Adour-Garonne adapte  
ses modalités d'aides pour soutenir  
l'investissement

## Une crise sanitaire qui impacte le secteur de l'eau

- L'année 2020 risque de connaître un fort ralentissement du rythme des investissements dans le secteur de l'eau. Pour limiter les effets du confinement et d'une reprise complexifiée par les enjeux de sécurité sanitaire : les collectivités et leurs services techniques ont retardé leurs travaux.
- Il est important que pendant cette période, la **priorisation des travaux** n'écarte pas le secteur de l'eau, indispensable aux défis de l'aménagement du territoire de notre bassin.
- Pour accompagner au mieux les collectivités et les entreprises, **l'agence de l'eau Adour-Garonne adapte ses modalités d'aides** pour soutenir la dynamique des projets nécessaires à l'avenir en favorisant les opérations qui étaient déjà prévues ainsi que les actions nécessaires pour l'adaptation au changement climatique.

## Un plan limité dans le temps, doté de 42 M€ supplémentaires

Le plan de soutien prévoit d'octroyer des financements aux conditions très incitatives jusqu'au 31 octobre 2020.

**42 M€\* d'aides supplémentaires** seront déployées au service des territoires pour financer de nouveaux projets (\*finançables sans hausse de fiscalité).

**Seuls les projets qui seront déposés avant le 31 octobre 2020 (et n'ayant pas déjà fait l'objet d'un engagement financier de l'agence début 2020), pourront bénéficier des mesures exceptionnelles du plan dans la limite des enveloppes disponibles.**

**Pour 1 M€ d'aide versé par l'Agence, 2,50 M€ de travaux réalisés par les maîtres d'ouvrage, 4 500 emplois induits en 2020.**

## Répondre aux enjeux prioritaires du bassin Adour-Garonne dans 3 domaines :

- La sécurisation sanitaire des ressources en eau
- La sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau potable des populations
- L'adaptation au changement climatique dans le cadre de l'Entente pour l'eau

## Les mesures incitatives du plan :

- Des bonifications des taux d'aide : avec un **bonus de taux jusqu'à +20%** sur les taux d'aides actuels
- Certaines **opérations exceptionnellement éligibles** pendant cette période grâce à :
  - **4 appels à projets spécifiques** dans le domaine de l'eau potable, des économies d'eau et de la renaturation des cours d'eau
  - des conditions assouplies d'éligibilité tenant compte de la situation particulière et des problèmes de sécheresse intervenus en 2019.



## Une mobilisation des partenaires du Grand sud-ouest pour soutenir l'investissement

- **L'Entente pour l'eau**, initiative forte menée avec l'Etat, les deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et le Comité de bassin **en complémentarité avec les partenariats** de l'Agence avec les collectivités territoriales, et notamment les conseils départementaux sur les projets relevant du petit cycle et du grand cycle de l'eau.
- **La banque des territoires**, en permettant de mobiliser les Aquaprêts\* pour compléter les plans de financement des projets et **renforcer les capacités d'autofinancement** des porteurs de projets.

\* L'Aquaprêt proposé par la Banque des territoires est à taux faible et de longue durée

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

**L'eau potable** : l'alimentation en eau potable de qualité est une exigence prioritaire. Le maintien de cours d'eau vivants riches en biodiversité passe aussi par une quantité suffisante d'eau. Pour une totale sécurité sanitaire, quantité et qualité de l'eau ne peuvent être dissociées.

- Pour **la sécurisation sanitaire de l'eau**, les projets bonifiés porteront sur les travaux de réductions des pollutions ponctuelles domestiques et industrielles.

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### La sécurisation sanitaire de l'eau

- **17 M€** pour **réduire les pollutions domestiques** en bonifiant l'aide à la réhabilitation des stations et des réseaux d'assainissement.

*L'objectif est de réduire les rejets industriels sur environ 600 masses d'eau d'ici fin 2024.*

- **3 M€** pour favoriser l'engagement des **travaux de réduction des pollutions industrielles.**

*L'objectif est de réduire les rejets industriels sur environ 150 masses d'eau d'ici fin 2024.*

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### La sécurisation de l'alimentation en eau potable

- **7 M€** pour favoriser les **travaux de sécurisation de l'eau** potable et ainsi **lutter contre les ruptures d'approvisionnement et les non conformités sanitaires** .

*La sécheresse de l'été 2019 a encore révélé de nombreuses situations de crise pour l'alimentation en eau potable (tarissement des ressources, normes bactériologiques dépassées, température d'eau potable jusqu'à 28°C,..) et la nécessité pour les collectivités de recourir à des solutions de secours allant jusqu'à l'alimentation par camions citerne. Partout sur le bassin, on constate des tensions locales et de fortes difficultés, elles ont été particulièrement fortes sur 7 départements pendant les 4 mois d'été (juin-septembre 2019)*

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### L'eau potable



**5 M€** pour le **renouvellement des canalisations d'eau potable** et ainsi lutter contre les fuites des réseaux

*Sur le bassin Adour-Garonne, le réseau d'eau potable représente 116000 km : un habitant tous les 100 m en moyenne alors que la moyenne nationale par abonné est de 40 m.*

*Le rendement moyen est de 79,6 % en France, comme sur le bassin Adour-Garonne ce qui équivaut à un litre sur cinq de perdu.*

*Actuellement, le taux de renouvellement des réseaux dans le sud-ouest est de 0,5 % (en deçà du niveau national de 0,58 %), à ce rythme il faudra 170 à 200 ans pour renouveler le réseau actuel.*

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### L'eau potable



**2 M€** pour la **réhabilitation et la création des réservoirs**

*Au sein des réseaux d'eau potable, un réservoir est l'ouvrage permettant de stocker l'eau, après que celle-ci ait été produite et avant qu'elle ne soit distribuée aux abonnés au travers de réseaux d'alimentation en eau potable. Ils constituent une partie essentielle du réseau d'eau potable, pour sécuriser en continu l'alimentation des populations. La création de réservoirs permet d'optimiser l'alimentation en eau, leur réhabilitation par des travaux d'étanchéification notamment permet des économies sur les volumes produits et distribués.*

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### L'adaptation au changement climatique

- **1 M€** pour **encourager la conversion à l'agriculture biologique** des exploitants agricoles, afin d'accélérer le développement des conversions sur les zones de protection de captage d'eau potable.

*Sur le bassin Adour-Garonne, la surface agricole utile occupe près de la moitié du territoire. De cette activité dynamique découle une pression forte sur la ressource en eau.*

*L'objectif est d'atteindre 15% de la surface agricole utile convertie en agriculture biologique.*

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### L'adaptation au changement climatique

Octobre  
2020

**NOUVEL**  
APPEL À PROJETS

**1 M€** pour **renforcer l'accompagnement des filières à bas niveau d'intrant en soutenant la transition agro-écologique.**

*L'Agence souhaite accompagner l'ensemble des acteurs des filières allant des agriculteurs aux distributeurs pour soutenir des systèmes de production compatibles avec la préservation de la ressource en eau et dans l'optique de l'adaptation aux changements climatiques. L'Agence soutient la diffusion de pratiques liées à l'agroécologie.*



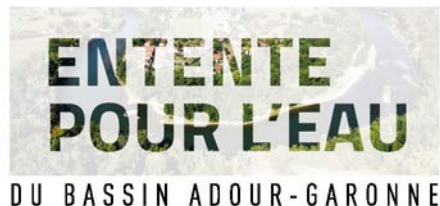
## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### Sécurisation de la ressource en eau

Octobre  
2020

**NOUVEL**  
APPEL À PROJETS

**2 M€** pour **renforcer les économies d'eau en agriculture**  
(octobre 2020)



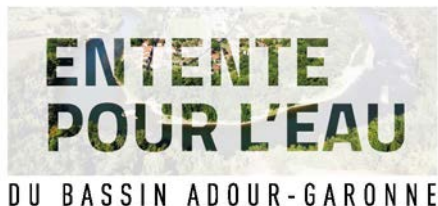
*Porté par l'Entente pour l'eau, cet appel à projets mené conjointement avec l'Etat, les deux Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine et le Comité de bassin favorisera la diffusion du matériel hydro-économe, renforcer l'efficacité des canaux existants et réhabiliter les réseaux.*

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### Sécurisation de la ressource en eau



**1 M€** pour **soutenir les économies d'eau en industrie** en favorisant les projets et les équipements innovants.



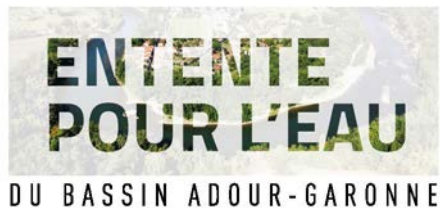
**1 M€** pour la **renaturation des villes et la désartificialisation des sols** en aidant les collectivités à mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales de façon à éviter le raccordement des eaux de pluie aux réseaux de collecte et favoriser les solutions fondées sur la nature.

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### Sécurisation de la ressource en eau



**1 M€ pour un meilleur fonctionnement naturel des cours d'eau**



*La restauration des capacités physiques des cours d'eau joue un rôle majeur dans la préservation de la qualité des cours d'eau, notamment en favorisant les continuités d'écoulement de l'eau (évitant stagnation, réchauffement des eaux, eutrophisation) et en renforçant les capacités d'auto-épuration et de résilience des milieux.*

## Plan de mesures incitatives sur l'eau

### Sécurisation de la ressource en eau

➤ **1 M€** pour **restaurer la continuité écologique**

*Restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau passe aussi par le rétablissement du libre écoulement de l'eau, de la faune aquatique et des sédiments. Certaines fonctions tels l'autoépuration, les échanges nappe/rivière sont restaurées durablement et facilite l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. **Près de 500 ouvrages sont prioritairement à restaurer sur le bassin.***

## DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

### **Atlantique-Dordogne**

**16-17-33-47-79-86**

4, rue du Professeur André-Lavignolle  
33049 Bordeaux CEDEX

Tél : 05 56 11 19 99 Fax : 05 56 11 19 98

**15-19-23-24-63-87**

94, rue du Grand Prat  
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél : 05 55 88 02 00 Fax : 05 55 88 02 01

### **Garonne Amont**

**09-11-31-32-34-81-82**

46, Avenue du Général de Croutte  
31100 Toulouse

Tél : 05 61 43 26 80 Fax : 05 61 43 26 99

**12-30-46-48**

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510  
12035 Rodez CEDEX 9

Tél : 05 65 75 56 00 Fax : 05 65 75 56 09

### **Adour et côtiers**

**40-64-65**

7, Passage de l'Europe BP 7503  
64075 Pau CEDEX

Tél : 05 59 80 77 90 Fax : 05 59 80 77 99

## SIÈGE

90, rue du Férétra - CS 87801

31708 Toulouse CEDEX 4

Tél : 05 61 36 37 38 Fax : 05 61 36 37 28